







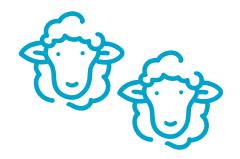




#1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ THÉMATIQUE DE SUIVI

Les modalités d'installation d'une activité agricole et pastorale sur le domaine

26 septembre 2023





Priorité à l'élevage ovin?

L'installation d'un éleveur ovin viande, sous les surfaces fourragères sous panneaux, est le scénario prioritaire.

Quelle gestion pour les ressources fourragères? Faut-il prévoir une fertilisation dans les zones solarisées?



Une garrigue sèche sur la plupart des surfaces

- · difficile à broyer;
- qui ne génère pas beaucoup de rendement utile aux brebis.



Un usage des engrais peu pertinent

- · un prix important qui représente un frein à leur usage dans les conditions du site, avec un faible gain de production;
- · une météo peu compatible avec l'usage des engrais (pluie, vent...).

Un intérêt restreint pour une démarche BIO sur la filière ovin viande

· un écart de prix qui n'est pas suffisamment attractif pour les agriculteurs.

Un manque de rentabilité pour un broyage régulier

• plus grande pertinence d'une approche pastorale extensive.



Quelle gestion pour les parcelles en dehors des zones solarisées?



Des terres agricoles qui appartiendront

- à Arkolia sur les zones concernées par l'agrivoltaïsme;
- aux collectivités pour les terrains cédés.

Un espace communal sur lequel il est possible de

- · re-créer un espace pastoral communal;
- faire des conventions d'occupation du domaine public pour mettre à disposition d'un agriculteur:

À condition de développer un atelier ovin viande avec système d'élevage traditionnel et de maintenir une gestion de pâturage adaptée; Un suivi du plan de gestion environnemental compris.

Quel type de clôture pour l'élevage?

Une clôture externe déjà en place autour du parc pour protéger le troupeau

- qui n'a pas besoin d'être électrifiée
- · avec la possibilité d'avoir un chien Patou en appui
- · une clôture fixe plus adaptée sur le plan local aux besoins des agriculteurs et à la problématique du loup.

Des parcs agrivoltaïques

- qui seront clôturés pour renforcer la sécurité du troupeau
- qui constituent une zone refuge pour les bêtes: un réel atout pour les agriculteurs de cette région
- · des sous-parcs de moins de 50 ha







Des bergeries sont-elles nécessaires? Si oui, combien et où?

- Le besoin identifié d'un bâtiment agricole d'environ 1800 m² pour accueillir environ 300 à 400 têtes brebis, axé sur l'amélioration du bienêtre animal :
- · création d'un abris pour le cheptel face aux intempéries :
- protection des brebis (conditions sécurisés pour l'agnelage).
- · création d'un parc de contention.
- 1 La possibilité de réhabiliter la bergerie actuelle pour compléter sur d'autres saisons en raison des besoins en eau supérieurs à ceux des ovins, et des besoins en fourrage supplémentaires que cela occasionnerait également.
- 2 S'il y a besoin d'une nouvelle
- · la nécessité de faire évoluer l'urbanisme:
- favoriser la localisation de la bergerie à proximité du réseau existant.

















Quelle gestion de l'eau sur le site?

- Des lavognes déjà présentes sur le site, à valoriser pour l'abreuvement
- Des réserves d'eau sur le domaine de Calmels, à répartir sur la zone
- 1) Une question qui se pose sur le prolongement du réseau d'eau potable pour éviter de déplacer l'eau (une charge de travail importante pour l'éleveur)



2 La conclusion sur un mix pour la gestion de l'eau via une pompe solaire de transfert et une bergerie avec accès au réseau d'eau potable







Quel suivi agricole sur le site?

- La mise en place d'un suivi avec des zones témoins évoluant dans les mêmes conditions que les
- Une obligation de contrat/convention pour utiliser le site agricole
- Une obligation de suivi agricole de l'élevage pour démontrer, au fil des années, la pérennité de l'usage agricole du site PV
- Des résultats rendus publics pour les études menées
- La possibilité de mettre en place un comité de suivi du site





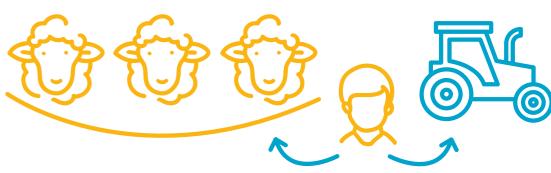


Quelles conditions pour installer un agriculteur sur le site?

- Un agriculteur qui doit rester propriétaire de son troupeau et du matériel agricole
- Une mise à disposition des terres et d'une bergerie (a minima)
- Des conditions d'installation très favorables pour un jeune agriculteur/ couple.

Avant de lancer l'activité :

- 1 Une nécessité de connaître la date de mise à disposition des terres pour proposer le projet à un agriculteur
- 2 Un besoin de bergerie pour démarrer





Quelle activité agricole pour le site? Une diversification est-elle envisageable?



La possibilité d'installer des ruches aux côtés d'un troupeau de brebis

- un potentiel pour 200 ruches et 1 Équivalent temps plein;
- des ruches protégées des vols par la clôture du domaine;
- un site sans traitement chimique pour le bien-être des abeilles.
- Un élevage bovin difficilement envisageable sur le site, en raison des besoins en eau supérieurs à ceux des ovins, et des besoins

- en fourrage supplémentaires que cela occasionnerait également.
- Quelques exploitations de chèvres existantes au Caylar mais la ressource fourragère totale ne permet pas d'accueillir deux troupeaux.
- d'intégrer un atelier de chèvres laitières avec transformation en prévoyant un ETP dédié et en tenant compte de la présence limitée de ressources fourragères.

